



## GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS AUDIO COMMERCIAUX

Merci d'avoir choisi un produit YAMAHA. La conception et la fabrication des produits YAMAHA leur assure un rendement élevé exempt de toute défektivité. Systèmes audio commerciaux Yamaha, Inc. (YAMAHA) est fière du savoir-faire et du travail soigné qui sont appliqués à la confection de chaque produit YAMAHA. YAMAHA vend ses produits audio commerciaux par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires et d'entrepreneurs en sonorisation reconnus et spécialement autorisés, et elle est heureuse d'offrir la présente garantie, qui ne s'applique qu'aux produits audio commerciaux ayant été (1) achetés ou loués directement à des concessionnaires et entrepreneurs en sonorisation autorisés YAMAHA situés dans les cinquante États américains, dans le district de Columbia et au Canada (la zone couverte par la garantie) et (2) utilisés exclusivement dans la zone couverte par la garantie. YAMAHA vous suggère de lire attentivement la présente garantie et vous invite à communiquer avec votre concessionnaire ou entrepreneur en sonorisation autorisé YAMAHA, ou encore avec le service à la clientèle de YAMAHA si vous avez des questions.

### LA PRÉSENTE GARANTIE COUVRE LES PRODUITS ÉNUMÉRÉS CONTRE LES VICES DE MATIÈRES ET DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LES PÉRIODES SUIVANTES

#### Type de produit

Enceintes Yamaha de la série Installation  
Amplificateurs de puissance audio commerciaux Yamaha  
Enceintes de sonorisation et amplificateurs de la série P Yamaha  
Autres produits audio commerciaux Yamaha

#### Période de garantie

#### Durée de la garantie

5 ans  
5 ans  
3 ans  
1 an

La période de garantie commence :

- pour les produits achetés par l'utilisateur final auprès d'un concessionnaire Yamaha autorisé à vendre ces produits, à la date de l'achat par l'utilisateur final
- pour les produits installés par un entrepreneur en sonorisation commerciale autorisé Yamaha, à la date de l'acceptation donnée sur les lieux
- pour les produits loués par un concessionnaire autorisé Yamaha, à la date de leur livraison au concessionnaire Yamaha.

**Couverture :** YAMAHA réparera ou remplacera à son gré le produit couvert par la présente garantie s'il devient défectueux, s'il a une défaillance, ou autrement s'il n'est pas conforme à la présente garantie, dans le cadre d'une utilisation et d'un service normaux au cours de la période de la présente garantie, sans frais au titre de la main-d'œuvre et des pièces. Les réparations peuvent être exécutées à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf dont les caractéristiques sont équivalentes ou supérieures à celles des pièces neuves YAMAHA. Si YAMAHA opte pour le remplacement du produit, elle pourrait le remplacer par un produit remis à neuf. Vous assumez les frais d'enlèvement ou de réinstallation, ainsi que les frais de transport s'il y a lieu d'expédier le ou les produits à un atelier de service sous garantie. Cependant, YAMAHA paiera les frais d'expédition de retour à tout endroit dans la zone couverte par la garantie lorsque les réparations sont couvertes par la garantie. La présente garantie ne couvre pas (a) un dommage, une détérioration ou une défaillance découlant d'un accident, de la négligence, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation ou d'une exploitation incorrecte ou du défaut de suivre les directives contenues dans le manuel de l'utilisateur relatif au produit concerné; l'endommagement du produit pendant le transport (les réclamations doivent être présentées au transporteur); les réparations qu'une personne, autre que YAMAHA ou un dépositaire de service autorisé YAMAHA, a exécutées ou a tenté d'exécuter; (b) un appareil qui a été modifié ou dont le numéro de série a été abîmé, modifié ou retiré; (c) l'usure normale, le remplacement des piles et l'entretien périodique; (d) une détérioration provoquée par de la sueur, une atmosphère corrosive ou des causes externes comme des températures ou des taux d'humidité extrêmes; (e) les dommages attribuables à une surtension temporaire ou aux anomalies électriques connexes, à la foudre ou à des cas fortuits; ou (f) les RFI/EMI (interférences/bruits parasites) découlant d'une mise à la masse défectueuse ou de l'utilisation inappropriée d'équipement homologué ou non homologué, le cas échéant. S'il est constaté que les documents constituant la preuve d'achat ont été modifiés, effacés ou falsifiés, cela entraînera l'annulation de la présente garantie. La présente garantie ne couvre que l'utilisateur final ayant fait l'achat initial ou la location initiale auprès d'un concessionnaire ou d'un entrepreneur en sonorisation autorisé Yamaha et est incessible.

**Pour faire exécuter des services couverts par la garantie :** communiquer avec le concessionnaire ou l'entrepreneur en sonorisation autorisé YAMAHA de votre localité, qui vous indiquera la marche à suivre. Si cette démarche ne porte pas fruit, communiquer avec YAMAHA à l'adresse, au numéro de téléphone ou à l'adresse de site Web indiqués ci-dessous. YAMAHA pourrait vous demander de confier le produit défectueux à un dépositaire de service autorisé YAMAHA ou vous autoriser à le retourner à cette dernière, qui se chargera de sa réparation. En ce qui concerne les produits qui nécessitent une intervention sur place, veuillez communiquer avec le concessionnaire ou l'entrepreneur en sonorisation autorisé YAMAHA de votre localité pour faire exécuter les services nécessaires. Lorsque vous n'êtes pas certain si un concessionnaire ou un entrepreneur en sonorisation agit sous l'autorisation de YAMAHA, veuillez communiquer avec cette dernière au numéro indiqué ci-dessous ou consulter son site Web à l'adresse [www.yamahaca.com](http://www.yamahaca.com). Le ou les produits qu'il faut expédier à l'endroit où les services couverts par la garantie sont exécutés doivent être emballés solidement et être accompagnés d'une explication détaillée du ou des problèmes à régler, ainsi que de l'original ou d'une reproduction mécanique de l'acte de vente, du document attestant l'acceptation sur place ou de tout autre document daté décrivant le produit et qui constitue une preuve d'achat de celui-ci et démontre qu'il est couvert par la garantie. Dans le cas des produits loués, il faut communiquer avec le concessionnaire locataire. Les produits ne seront acceptés que s'ils sont expédiés port payé et si une autorisation de retour a été donnée. Si un produit expédié en vue d'une exécution de services couverts par la garantie n'est pas admissible à ces services, une estimation du coût des réparations vous sera transmise et les réparations ne seront réalisées que si vous en faites la demande et moyennant la réception d'un paiement ou la conclusion d'une entente de paiement acceptable.

**Exclusion des garanties implicites et exclusion de dommages :** LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE QUI S'APPLIQUE AUX PRODUITS AUDIO COMMERCIAUX. YAMAHA NE RESPECTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, NI N'AUTORISE QUICONQUE À RESPECTER UNE AUTRE GARANTIE EN SON NOM. LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTABILITÉ À USAGE PARTICULIER, AINSI QUE TOUTES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS DE YAMAHA. LA RESPONSABILITÉ DE YAMAHA À L'ÉGARD DES PERTES OU DES DOMMAGES DÉCOULANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NOTAMMENT DE LA NÉGLIGENCE DE YAMAHA, DE PRODUITS PRÉTENDUMENT ENDOMMAGÉS OU DÉFECTUEUX, MÊME S'IL S'AGIT DE DÉFECTUOSITÉS QUI PEUVENT ÊTRE DÉCOUVERTES OU QUI SONT CACHÉES, NE SAURAIT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. YAMAHA NE SAURAIT ENGAGER SA RESPONSABILITÉ AU TITRE D'UNE PERTE DE JOUISSANCE, D'UNE PERTE COMMERCIALE, DE L'ENDOMMAGEMENT D'AUTRES ÉQUIPEMENTS OU ARTICLES SE TROUVANT DANS L'EMPLACEMENT OU A LIEU L'UTILISATION, NI D'UNE PERTE DE RENDEMENT OU DES CONSÉQUENCES DE CELLE-CI, NON PLUS QUE D'AUTRES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

Si vous avez des questions au sujet du service reçu ou si vous souhaitez trouver un point de service autorisé YAMAHA, veuillez communiquer avec :



Systèmes audio commerciaux Yamaha, Inc.

Service à la clientèle

6600 Orangethorpe Avenue, Buena Park, California 90620-1373

Téléphone 1 866 211-9366

[www.yamahaca.com](http://www.yamahaca.com)

Prêre de ne pas retourner de produit à l'adresse ci-dessus avant d'avoir obtenu une autorisation de retour écrite donnée par YAMAHA.

©2006 Systèmes audio commerciaux Yamaha, Inc. Imprimé aux É.-U.